

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

11/01/02

Nombre de membres :

en exercice : 22
présents : 17
votants : 21

Objet :

**Complément à la
Délibération prescrivant
la révision du PLU**

L'an deux mille onze : le 27 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHEVRY-COSSIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BAZIER, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 21 Janvier 2011.

Présents : Mme Françoise NARCE, Mme Cécile GAUTIER, Mme Sylvie LECAPLAIN, M. Alain WOFYSY, M. Jack DEBRAY, M. Franck GHIRARDELLO, Mme Hasna BENVENISTE, M. Jacques DELMAS, Mme Catherine HUETM. Frédéric LAMBERT, M. Jacques LEPEU, Mme Nadia PAULIN, Mme Elise PINGANAUD Mme Nathalie SANTURETTE, M. Roland SARTOR, Mme Marie-Madeleine MAIRE

Absents ayant donné pouvoir : M. Michel LE GUILLOU (pouvoir à Mme Elise PINGANAUD), Mme Anne-Sophie VERBRUGGE (pouvoir à Mme Hasna BENVENISTE), M. Gilles ECALARD (pouvoir à M. Jacques DELMAS), Mme Catherine SOLDEVILLA (pouvoir à Mme Nadia PAULIN)

Absent : M. Stéphane CONTI

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 121-1 et suivants, L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme concernant la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2010 prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les objectifs poursuivis,

Considérant qu'il convient d'élargir les objectifs de la révision du P.L.U. à la qualification de l'entrée de ville Ouest et à la restructuration de la zone d'activité René Cassin.

Considérant que la commune œuvre avec la communauté de communes de l'Orée de la Brie, à la réalisation d'une opération d'aménagement dont une partie porte sur la création d'un quartier dévolu à l'activité économique en entrée d'agglomération ouest, ceci conformément aux orientations du P.A.D.D. du P.L.U. actuellement opposable.

Considérant que sans remettre en cause cette orientation du P.A.D.D., il convient tout au contraire de la conforter en approfondissant les conditions d'une qualification de l'ensemble de cette entrée Ouest et donc de porter la réflexion sur : - la mise en valeur de l'ensemble intégrant à la fois l'urbanisation nouvelle à venir et le renouvellement urbain sur ce secteur, - la redynamisation et la mise en valeur du quartier d'activité s'articulant sur la rue René Cassin, - la valorisation des très beaux édifices tant d'habitat que d'activité qui marquent l'entrée de ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

Article 2 : Dit que les objectifs poursuivis sont, outre ceux de la délibération du 25 novembre 2010 :

- Organiser et de mettre en valeur l'entrée Ouest de Chevry-Cossigny,
- Corréler le projet d'urbanisation nouvelle avec l'évolution du tissu urbain,
- Qualifier le quartier d'activité de la rue René Cassin,

- Contrôler et favoriser la mise en valeur des édifices d'exception qui marquent cette entrée de ville dans le cadre d'une réflexion sur le devenir et la vocation des ces bâtiments,
- Organiser la circulation.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera notifiée par le Maire :

à M. le Préfet,
 à M. le Président du Conseil Régional,
 à M. le Président du Conseil Général,
 à M. le Président du SCOT de Frange Ouest,
 à M. le Président du STIF,
 à M. le Président de la Chambre d'Agriculture,
 à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 à M. le Président de la Chambre des Métiers,
 à M. le Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Adopté à 19 voix POUR – 2 ABSTENTIONS (M. Jacques LEPEU, M. Franck GHIRARDELLO).

Certifié exécutoire
 Reçu en Préfecture
 le : 21/02/2011
 Publié-le : 21/02/2011

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre des signatures
 Pour copie conforme,
 En Mairie, le vingt-sept Janvier 2011

